

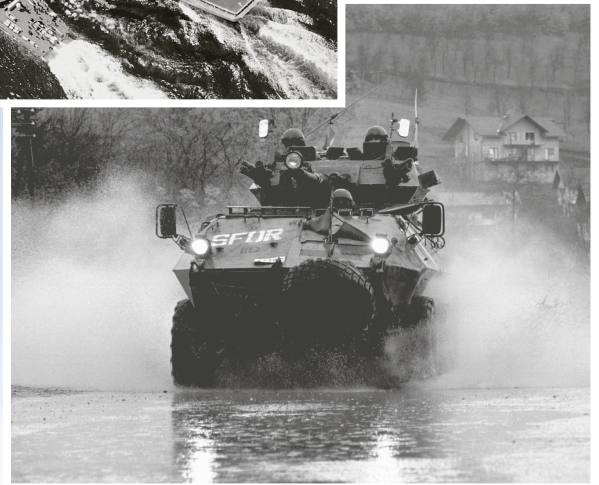


Défense
nationale

National
Defence



Des activités de défense respectueuses de l'environnement



**Une stratégie de
développement durable
pour la Défense nationale**



décembre 2000

Canada

Code de gérance de l'environnement

Le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes doivent :

- intégrer les facteurs environnementaux aux autres considérations pertinentes, liées notamment aux opérations, aux finances, à la sécurité, à la santé et au développement économique, qui entrent en ligne de compte dans la prise de décision;
- respecter, voire même dépasser, la lettre et l'esprit de la législation fédérale concernant l'environnement et, s'il y a lieu, se conformer aux normes municipales, provinciales, territoriales et internationales;
- accroître le niveau de sensibilisation à l'environnement dans l'ensemble du MDN et des FC au moyen d'une formation appropriée ainsi qu'encourager et reconnaître les initiatives des membres du personnel qui ont de bonnes répercussions sur l'environnement;
- reconnaître que l'aspect « cycle de vie » de la gestion des matières dangereuses (sélection initiale, acquisition, utilisation, manutention, entreposage, transport et élimination) est un facteur prépondérant dans le cadre de toute planification et qu'il faut particulièrement s'attarder à déterminer si l'acquisition même de la matière en cause se révèle judicieuse compte tenu des caractéristiques de celle-ci;
- assurer l'intégration des considérations environnementales dans les politiques et les pratiques d'approvisionnement;
- pratiquer la prévention de la pollution dans le cadre des activités et des opérations courantes en cherchant des moyens économiques de réduire la consommation de matières premières, de substances toxiques, d'énergie, d'eau et d'autres ressources, et de diminuer le volume de déchets et le bruit;
- acquérir, gérer et aliéner les terres sans nuire à l'environnement, notamment en protégeant les aires écologiquement importantes.



30 % après util.



Attestation Eco-logo
30 % après util.



Permanent

70 % Fibre vierge
sans chlore élémentaire

DGE a choisi le papier New Life Opaque pour cette publication.

Le papier du programme de Choix environnemental témoigne des normes élevées en matière de rendement en ce qui concerne les caractéristiques environnementales telles que la quantité de bois et d'énergie utilisée pour fabriquer le papier, et la quantité d'émissions, d'effluents et de déchets solides générée par la production de papier.

Message du Ministre de la Défense nationale

Le développement durable va dans l'intérêt de tous les Canadiens et Canadiennes. L'engagement du gouvernement fédéral à l'égard d'un développement qui réponde aux besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures de subvenir à leurs propres besoins se reflète dans cette exigence imposée aux ministères et aux agences de produire et de mettre à jour des stratégies de développement durable. Le mandat du ministère de la Défense nationale de défendre le Canada ainsi que les valeurs et intérêts de la population canadienne doit par conséquent inclure un élément de préoccupation envers la santé présente et future de notre environnement physique. En 1997, notre première stratégie de développement durable (SDD 1997) établissait le plan directeur en vue de l'adoption d'une approche proactive pour la protection de l'environnement et l'administration des biens qui nous ont été confiés.



Dans cette mise à jour de notre stratégie, la SDD 2000, nous renouvelons notre engagement à l'égard de cette entreprise – un engagement façonné par les leçons apprises, par des priorités en constante évolution, et par une prise de conscience de plus en plus aiguë que le développement durable est une responsabilité que chacun d'entre nous partage. La SDD 2000 est la preuve que nous, les membres du ministère de la Défense nationale et des Forces canadiennes, continuerons à faire notre part au nom du gouvernement fédéral et des Canadiens et Canadiennes.

Le ministre de la Défense nationale,

A handwritten signature in black ink, which appears to read 'Art Eggleton'. The signature is stylized and cursive.

Art Eggleton

Message du Sous-ministre et du Chef d'état-major de la Défense



Intégrer les principes du développement durable dans les activités de la Défense

Dans notre première stratégie de développement durable, nous avons déclaré que nous voulions faire preuve d'initiative et de responsabilité en matière de protection de l'environnement tout en administrant et en préservant nos biens nationaux et ministériels. Depuis, nous avons joint le geste à la parole, et les employés du ministère de la Défense nationale ainsi que les membres des Forces canadiennes se sont consacrés à la réalisation de cet objectif.

Cette seconde stratégie réitère l'engagement que nous avons pris en 1997 et prend appui sur nos réussites en établissant des objectifs qui favoriseront les principes gouvernementaux de développement durable dans les activités de défense. Le leadership de ceux qui ont travaillé à l'élaboration de cette seconde version de notre stratégie est reconnu et apprécié. Le succès de cette seconde stratégie dépendra de la participation continue de tous, à tous les échelons du commandement et de la direction.

Façonner un meilleur avenir pour le Canada et la population canadienne par l'application des principes du développement durable dans la défense du Canada nécessite un engagement de la part de tous les membres de l'équipe de la Défense. Nous sommes persuadés que nous réussirons.

Le Chef d'état-major de la Défense,

Le Sous-ministre,

A large, stylized handwritten signature in black ink, reading "J.M.G. Baril".

Général J.M.G. Baril

A large, stylized handwritten signature in black ink, reading "Jim Judd".

Jim Judd

Table des matières

Introduction	3
Profil du Ministère	4
<i>Énoncé de la mission...</i>	
<i>Quelques faits et chiffres...</i>	
<i>Activités de défense durables à long terme...</i>	
<i>Cadre de la politique environnementale de la Défense...</i>	
Consultations	6
<i>Au sein de la Défense nationale et des Forces canadiennes...</i>	
<i>Consultations externes...</i>	
<i>Après des autres ministères</i>	
<i>Forum des leaders sur le développement durable</i>	
<i>Association canadienne des industries de l'environnement</i>	
<i>Après des intervenants à l'extérieur du gouvernement</i>	
<i>Après de nos alliés</i>	
SDD 1997: les leçons retenues	8
<i>Le processus d'évaluation : un engagement à l'égard</i>	
<i>de l'amélioration continue...</i>	
<i>Réalisations de la SDD 1997...</i>	
<i>Ce qui doit être fait différemment...</i>	
<i>Intégration de la SDD à la planification des activités</i>	
<i>Systèmes de gestion environnementale</i>	
Étude de la question	11
<i>Écosystèmes</i>	
<i>Pollution</i>	
<i>Changements climatiques, appauvrissement</i>	
<i>de la couche d'ozone et qualité de l'air</i>	
<i>Gérance</i>	
Buts, objectifs et échéances	15
Plan d'action	16
<i>Rôles et responsabilités...</i>	
<i>Appui de la mise en œuvre...</i>	
<i>Étapes communes...</i>	
Mesure et analyse du rendement et compte rendu	18
<i>Mesure...</i>	
<i>Analyse...</i>	
<i>Compte rendu...</i>	
Tableau 1 – Échéances, indicateurs et mesures de soutien	19

Introduction

En décembre 1997, le ministère de la Défense nationale a présenté sa première stratégie de développement durable (SDD) au Parlement. La stratégie réaffirmait publiquement l'engagement de longue date du Ministère et des Forces canadiennes consistant à faire preuve de réceptivité et à assumer leurs responsabilités en ce qui concerne la gérance de l'environnement et la protection des biens nationaux et ministériels qui leur sont confiés.

Le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes sont conscients que leurs activités et leurs opérations peuvent avoir un impact sur l'environnement. Ils comptent parmi les plus importants détenteurs de propriétés foncières et utilisateurs de biens et services. Ils sont bien présents dans l'ensemble du Canada et appuient traditionnellement les efforts de la communauté internationale pour ramener la paix et la stabilité dans les points chauds du globe.

Dans son introduction à la Stratégie de développement durable de 1997, le ministre de la Défense nationale soulignait ceci : « Notre apport au développement durable est rattaché à notre mandat élargi de défendre le Canada ainsi que les valeurs et les intérêts de la population canadienne tout en contribuant à la sécurité et à la paix dans le monde. Un monde où l'environnement est affaibli, où les sociétés sont fragmentées et où l'économie est incertaine pour des milliards de personnes est un monde instable. Il s'agit d'un monde qui menace les valeurs et les intérêts du Canada [...] Il est dans notre intérêt de prévoir pareille situation et d'encourager le développement durable ». Cela est tout aussi vrai aujourd'hui.

La Défense doit faire preuve de responsabilité en ce qui concerne les aspects environnementaux des activités sur lesquelles elle exerce une influence directe, tout en améliorant la viabilité économique, sociale et environnementale de ses efforts de paix et de sécurité. Dans ce contexte, la Défense nationale contribue à l'intégration de considérations environnementales, sociales et économiques en vue d'un objectif commun : « un développement qui répond aux besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures de subvenir à leurs propres besoins ».

La SDD 1997 offrait un solide cadre de travail à partir duquel on pouvait structurer l'engagement du Ministère vis-à-vis le programme fédéral de développement durable. La SDD 2000 pour la Défense nationale fait fond sur ce cadre de travail tout en reconnaissant qu'il faut s'engager à long terme pour atteindre les buts et les objectifs visés. Les questions dont traitait la dernière SDD sont tout aussi pertinentes aujourd'hui qu'elles l'étaient en 1997. L'expérience acquise durant ces trois ans en matière de planification, de gestion et de préparation de rapports sur le développement durable est mise en évidence dans la SDD 2000.

Le principal thème de la SDD 2000 pour la Défense nationale est la préservation de l'environnement grâce à l'intégration de considérations environnementales dans la prise de décision à tous les niveaux. La SDD 2000 présente l'orientation stratégique, les priorités et les indicateurs de rendement s'appliquant au programme environnemental de la Défense nationale de 2001 à 2004. Tenant compte de la nature opérationnelle des activités de la Défense, la SDD 2000 est principalement axée sur la composante environnementale du développement durable, mais reconnaît aussi l'importance des répercussions sociales et économiques de nos activités et les liens qui les unissent.

*Activités de défense
respectueuses de
l'environnement...*

*Les activités du MDN/FC
dont les opérations et
l'entraînement militaire,
ainsi que le soutien
logistique et administratif, qui
répondent aux besoins
actuels sans compromettre
ceux de l'avenir.*

Profil du ministère

Énoncé de la mission...

La mission du ministère de la Défense nationale et des Forces canadiennes est de défendre le Canada ainsi que les valeurs et les intérêts nationaux, tout en contribuant à la sécurité et à la paix dans le monde. Les objectifs de la Défense à l'appui de cette mission sont les suivants :

- fournir des conseils et des renseignements en matière de sécurité et de défense stratégique au gouvernement du Canada;
- surveiller et contrôler le territoire, l'espace aérien et les zones de responsabilité maritimes du Canada;
- répondre aux demandes des autorités provinciales en matière d'aide au pouvoir civil;
- participer aux opérations bilatérales et multilatérales avec les alliés du Canada;
- aider les autres ministères et les autres niveaux de gouvernement à atteindre les objectifs nationaux;
- appuyer les grands programmes du gouvernement fédéral;
- fournir des secours d'urgence et des secours humanitaires;
- maximiser les capacités de défense grâce à l'utilisation efficace et efficiente des ressources.

Quelques faits et chiffres...

Ressources humaines. Environ 60 000 réguliers, 30 000 réservistes, 20 000 employé(e)s civil(e)s et 5 000 Rangers canadiens. Le Ministère s'occupe également des Cadets et des Rangers juniors canadiens.

Propriétés foncières. Plus de 20 000 kilomètres carrés de terrain, notamment 27 bases et stations terrestres, navales et aériennes, 449 propriétés individuelles, y compris des champs de tir et des secteurs d'entraînement, des centres d'instruction militaire, des camps de cadets et des manèges militaires locaux, ainsi que 55 propriétés louées.

Biens immobiliers. Occupation de 45 p. 100 de la surface utile des immeubles gouvernementaux (environ 11 millions de mètres carrés).

Équipement. Plus de 20 000 véhicules, navires et aéronefs régulièrement utilisés.

Dépenses annuelles. Onze milliards de dollars pour l'année financière 2001-2002.

Engagements internationaux. L'année 1999-2000 a été l'une des plus exigeantes et des plus chargées pour les Forces canadiennes (FC) depuis la guerre de Corée. Pendant presque toute l'année, plus de 4 500 membres du personnel ont été déployés dans le cadre de 23 missions un peu partout dans le monde.



Un char Leopard C2.



Protection des pêches et surveillance de l'environnement. La Force aérienne et la Marine patrouillent l'océan, soit près de 6 000 000 de kilomètres carrés le long des côtes canadiennes, pour surveiller les activités illégales, comme la pêche excessive et la pollution.

Secours en cas de catastrophe. La Défense apporte des secours en cas d'urgence. Plus de 16 500 membres des FC venant d'un peu partout au Canada ont été déployés lorsque près de 10 centimètres de verglas sont tombés sur l'est de l'Ontario, le Québec et les Maritimes en janvier 1998. Cette intervention a constitué la plus importante opération de secours de l'histoire du Canada, à l'échelle nationale.

Activités de défense respectueuses de l'environnement...

La Défense est une véritable institution nationale. Ses membres viennent de partout au Canada. Ils vivent, s'entraînent et travaillent dans plus de 3 000 collectivités canadiennes. Par sa présence, la Défense influe grandement sur la structure sociale et économique des collectivités qui entourent ses emplacements.

Plusieurs bases et escadres sont elles-mêmes de petites villes et ont une grande influence sur la vie des Canadiens et Canadiennes qui les habitent et sur ceux et celles des collectivités avoisinantes. Elles emploient des milliers de personnes et fournissent la plupart des installations nécessaires à la vie quotidienne, que ce soit au travail, à la maison ou pour les loisirs. De nombreuses bases et escadres ont des installations industrielles pour la maintenance des aéronefs, des navires et des véhicules, et toutes possèdent des installations d'approvisionnement en eau, en carburant et en fournitures diverses afin de répondre aux besoins des FC. Le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes mettent au point, achètent, utilisent et, finalement, éliminent une vaste gamme de biens d'équipement. Le Ministère gère et utilise de grandes étendues de terrain pour l'entraînement. Bref, il est difficile d'imaginer un élément de l'environnement qui pourrait ne pas être, directement ou indirectement, touché par les activités de la Défense nationale.

Il incombe donc au MDN et aux FC de maximiser le rendement que retire le Canada de ses investissements en matière de défense. Il faut trouver un équilibre entre les besoins opérationnels actuels et la nécessité de renouveler et de soutenir les capacités de défense du Canada dans le futur. Pour ce faire, il faut gérer les ressources avec prudence, en effectuant des prévisions à plus long terme. La Défense s'est engagée à veiller à ce que ses activités se déroulent d'une manière écologiquement viable qui permet d'accomplir la mission confiée sans compromettre le bien-être des générations futures.

Cadre de la politique environnementale de la Défense...

Le développement durable est complètement intégré au cadre de la politique et du programme du Ministère. Les engagements à l'égard du développement durable, de la mise en œuvre d'un système de gestion environnementale conforme à la norme de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) 14001, et du Code de gérance de l'environnement font partie de la politique environnementale du MDN.

Protection civile Canada...

Protection civile Canada contribue au développement durable des collectivités dans le cadre de sa mission qui consiste à sauver des vies et à réduire les dommages matériels en assurant une meilleure gestion des situations d'urgence (atténuation des impacts, disponibilité, réaction et récupération) au Canada.

Consultations

Les consultations au sujet de la SDD 2000 ont commencé en fait lors du dépôt de la SDD 1997 au Parlement. Ce sont les hommes et les femmes du ministère de la Défense nationale et des Forces canadiennes qui sont chargés d'assurer le développement durable et qui sont au cœur de ce dialogue continu. Bien que cette approche soit conforme aux lignes directrices exposées dans le document intitulé *Directives sur l'écologisation des opérations gouvernementales*, il ne faut pas oublier que les organisations à l'extérieur de la Défense ont beaucoup à offrir, et c'est pourquoi leurs points de vue sur la question ont été sollicités.



Vue du phare de Peggy's Cove en Nouvelle-Écosse.

Au sein de la Défense nationale et des Forces canadiennes...

Les consultations internes visaient trois objectifs : examiner l'avancement de la mise en œuvre de la SDD 1997, regrouper les leçons retenues et en discuter et déterminer les points à améliorer, ainsi que fixer les buts, les objectifs et les échéances de la SDD 2000.

C'est dans le cadre de ce processus de consultation interne que s'est tenu l'atelier sur le développement durable des 24 et 25 novembre 1999, au cours duquel le Commissaire à l'environnement et au développement durable a fait un discours-programme et auquel ont participé plus de 100 représentants de toutes les bases et escadres. Ce forum a donné l'occasion aux participants d'exprimer leurs points de vue sur le développement durable au sein de la Défense.

Les commandants et les gestionnaires supérieurs ont désigné des représentants en matière de développement durable, qui sont chargés de faire des consultations au sein de leurs propres chaînes de commandement. De cette façon, tous les niveaux hiérarchiques ont la possibilité de prendre part aux discussions sur le développement durable.

Consultations externes...

Auprès des autres ministères

Les consultations auprès des autres ministères faisaient partie des échanges continus sur le développement durable et la gestion de l'environnement. Elles comprenaient la participation au *Réseau interministériel sur les stratégies de développement durable*, au *Comité de la mesure de la performance des opérations durables du gouvernement* et au *Groupe de travail fédéral sur la stratégie de développement durable du Nord*. Les discussions de ce genre permettent de s'assurer que les questions environnementales sont traitées conformément au programme gouvernemental de développement durable et elles facilitent l'étude de domaines où il est possible de coordonner nos efforts avec ceux d'autres ministères.



Forum des leaders sur le développement durable

En tête des discussions entre les secteurs public et privé s'est inscrit le *Forum des leaders sur le développement durable*, organisé le 4 avril 2000 par la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie. Ce forum a rassemblé des hauts fonctionnaires (y compris le Sous-ministre adjoint (Infrastructure et environnement) (SMA(IE)) du MDN) et des leaders de tous les secteurs de la société canadienne qui se sont consultés sur l'approche adoptée par le gouvernement concernant le développement durable.

Association canadienne des industries de l'environnement

Le 21 août 2000, des représentants de 14 ministères et organismes gouvernementaux (dont la Défense nationale) et 22 membres de l'Association canadienne des industries de l'environnement ont tenu une réunion d'une journée entière. Les participants ont fourni un autre point de vue sur le développement durable et ont reconnu la valeur intrinsèque des projets de collaboration entre le secteur privé et le secteur public, en tant qu'éléments clés du succès.

Après des intervenants à l'extérieur du gouvernement

Deux grands facteurs ont influé sur la portée et la nature des consultations auprès d'intervenants à l'extérieur du gouvernement.

Le premier et principal facteur tenait au fait que nous savions que les bases et escadres constituent le premier échelon de communication avec le public et qu'elles seraient sensibles aux préoccupations locales et régionales au sein de leur secteur d'influence. Ces préoccupations seraient visibles dans les commentaires transmis suivant la chaîne de commandement ministérielle.

Deuxièmement, pour que les consultations auprès des organisations non gouvernementales soient valables, il fallait concevoir une stratégie qui aille plus loin que l'étape de l'ébauche de la SDD et qui comporte des mécanismes permettant de formuler des commentaires et d'échanger de l'information de façon continue. Au niveau national, la Défense a établi un réseau de liens et travaille conjointement avec le Réseau canadien de l'environnement à la poursuite de cet objectif à long terme.

Après de nos alliés

Les alliés du Canada ont également collaboré au processus de consultation. Le personnel du ministère de la Défense nationale et des Forces canadiennes participe aux réunions de plusieurs comités multilatéraux et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), dont le plus en vue est le Comité sur les défis de la société moderne de l'OTAN. Ces forums permettent d'obtenir un point de vue international inestimable sur l'intégration du développement durable et de la gestion environnementale aux autres priorités et préoccupations en matière de défense.

Les consultations constituent un outil essentiel à l'engagement du gouvernement à faire preuve de transparence et de responsabilité, et la Défense reconnaît l'importance de discuter des changements proposés ou des nouvelles initiatives avec les personnes et les groupes visés. Dans ce contexte, nous continuerons de faire fond sur les échanges avec les organisations tant gouvernementales que non gouvernementales qui ont été entrepris dans le processus d'élaboration de la stratégie de développement durable.

Développement durable :
une méthode coordonnée
pour le Nord...

Le MDN et les FC ont participé à une série de consultations dans les régions nordiques dont le but était d'élaborer une méthode coordonnée de développement durable au sein des ministères. Les discussions se sont avérées utiles puisqu'elles ont permis d'assurer que les questions importantes soulevées par les gens du Nord feraient partie des stratégies individuelles.

SDD 1997 : les leçons retenues

Le processus d'évaluation : un engagement face à l'amélioration continue...

L'engagement face à l'amélioration continue est l'une des exigences essentielles de la politique environnementale et des systèmes de gestion environnementale de la Défense nationale. C'est pour respecter cet engagement qu'on a entrepris une analyse approfondie de la SDD 1997 visant à déterminer les domaines dans lesquels la SDD 2000 pouvait apporter des améliorations. L'analyse reposait sur une approche en deux volets : une auto-évaluation interne critique et une comparaison entre les observations internes et les jalons externes.

Les examens de la gestion effectués à l'appui des rapports ministériels annuels sur le rendement ont été une source d'information inestimable pour l'analyse interne. Un examen exhaustif de la SDD, à partir de son élaboration et de son dépôt en 1997, y compris les étapes de planification, de mise en œuvre, de mesure du rendement, de présentation de l'information et de révision, est venu compléter ces examens de la gestion, qui sont axés sur les résultats annuels. L'auto-évaluation comprenait de l'information fournie par les représentants des commandements et des chefs de groupe, qui avaient participé à un groupe de travail ministériel sur la mise en œuvre de la SDD en novembre 1999. Elle comportait également des commentaires des emplacements, des bases et des escadres formulés lors de l'atelier annuel des officiers de l'environnement.

Les sources externes, notamment les rapports annuels du Commissaire à l'environnement et au développement durable, ont fourni des jalons servant à évaluer les conclusions qui ont découlé du processus d'auto-évaluation. Des forums interministériels et internationaux nous ont également donné l'occasion de comparer les progrès accomplis, les pratiques exemplaires et les leçons retenues auprès d'autres ministères et d'établissements de défense d'autres pays.

Réalisations de la SDD 1997...

La SDD 1997 traitait d'importantes questions environnementales relatives aux écosystèmes, à la prévention de la pollution, aux matières dangereuses, aux changements climatiques et aux biens culturels par le biais de 22 objectifs mesurables.

Les conclusions suivantes découlent de l'analyse de la SDD 1997 :

- ✓ l'approche générale de développement durable était saine;
- ✓ la SDD a été bien accueillie et acceptée tant au sein du ministère de la Défense nationale et des Forces canadiennes qu'à l'extérieur;
- ✓ sans égard à la diversité et à l'envergure des activités de la Défense, la SDD s'est avérée une base solide pour le programme de gestion et de protection de l'environnement de la Défense nationale;
- ✓ la SDD et ses échéances ont fourni un cadre de travail objectif permettant de structurer des plans d'action et la mesure du rendement;



Un « Labrador » de recherche et sauvetage effectuant des manœuvres d'entraînement au-dessus du Lac Ontario, près de Toronto.

- ✓ les systèmes de gestion environnementale de la Défense, pour embryonnaires qu'ils étaient en 1997, possédaient suffisamment de profondeur et de souplesse pour surmonter l'étape des « défauts de jeunesse » rencontrés lors de la mise en œuvre de la SDD et de la présentation de comptes rendus;
- ✓ le développement durable est devenu une considération importante du processus de planification stratégique de la Défense nationale.

Néanmoins, il était évident que des améliorations étaient possibles.

Ce qui doit être fait différemment...

Intégration de la SDD à la planification des activités

La SDD 1997 venait compléter le processus de planification des activités de la Défense nationale sans s'y intégrer complètement. Il a donc fallu relever plusieurs défis dès le début. Les responsabilités relatives à la mise en œuvre des échéances et à la présentation de comptes rendus auraient pu être définies plus clairement. Les ressources globales qu'exigeait la stratégie auraient pu être déterminées de façon plus complète aux étapes de planification. Enfin, les liens entre la SDD et les activités et priorités opérationnelles du Ministère auraient pu être présentés plus nettement.

On a aussi reconnu que la haute direction aurait pu commencer à participer plus tôt au processus de mise en œuvre de la SDD 1997 afin de mieux sensibiliser tous les niveaux hiérarchiques du Ministère.

Le Ministère a pu relever ces défis, mais il était évident qu'il fallait mieux intégrer la planification de la SDD au processus global de planification des activités de la Défense nationale.

Il était également clair que la seule façon d'obtenir des résultats consistait à faire en sorte que les membres de la haute direction s'engagent dès l'étape de la planification, au moyen du *Guide de planification de la Défense* et grâce à la participation directe de leurs délégués au processus de planification de la SDD. Les deux objectifs ont été atteints lors de la planification de la SDD 2000 pour la Défense.

Ces deux initiatives ont renforcé le processus de planification et assuré une meilleure intégration des buts, objectifs et échéances en matière de développement durable au cycle de planification des activités de la Défense à tous les niveaux.



En patrouille à Zumadai au Timor oriental.

Systèmes de gestion environnementale

Le système de gestion environnementale national était encore en pleine évolution en 1997. Toutefois, le Ministère a été en mesure d'élaborer et de mettre en œuvre la stratégie dans le cadre d'un cycle complet de gestion environnementale : politique, planification, mise en œuvre, surveillance et mesure, et examen de la gestion.

Le processus n'a pas été sans peine. On a beaucoup discuté, à l'interne, des rôles et responsabilités pour les divers éléments du programme environnemental. Les liens entre les aspects environnementaux des activités de la Défense nationale et les buts, objectifs et échéances de la SDD auraient pu être communiqués plus clairement.

Nous avons beaucoup appris sur ce qui « fonctionnait » et « ne fonctionnait pas » en ce qui a trait à la mesure du rendement et au cadre de rapport, ainsi que sur la nécessité d'avoir des directives claires et opportunes sur l'objet des comptes rendus, leurs auteurs et les échéanciers. Nous avons élaboré de meilleures stratégies pour informer la haute direction sur les progrès accomplis vers l'atteinte des objectifs de développement durable. Nous avons découvert des lacunes imprévues relativement à la fiabilité et à la disponibilité des données de base, et ces problèmes ont été corrigés dans la mesure du possible.

De façon générale, la SDD a été bien accueillie par le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes. Cependant, les principes sous-jacents du développement durable peuvent être communiqués plus efficacement à tous les niveaux de la direction et intégrés avec plus d'efficacité aux programmes et activités de la Défense nationale.

Au cours des trois dernières années, la Défense nationale a fait d'importants progrès en vue d'adapter et de mettre en œuvre un système de gestion environnementale conforme à la norme ISO 14001. Ce système a fourni au Ministère une approche suffisamment approfondie et souple pour surmonter les défis liés à la gestion de la SDD 1997. Le défi consiste maintenant à poursuivre et à accélérer l'intégration des considérations environnementales aux systèmes de gestion à tous les niveaux de l'organisation.



Un avion « Hercules » au-dessus des chutes Niagara.

Étude de la question

En 1987, dans son rapport intitulé *Notre avenir à tous*, la Commission Brundtland a fait état d'une préoccupation mondiale croissante en ce qui a trait au rythme et à l'inégalité du développement dans le monde et aux répercussions de cette question sur l'environnement. Depuis, la communauté internationale a élaboré une vaste gamme de mécanismes, comme les Protocoles de Montréal et de Kyoto et les Conventions de Bâle et de Londres, qui visent chacun à traiter un aspect particulier de la détérioration de l'environnement.

À l'échelle nationale, le gouvernement fédéral traite ces préoccupations mondiales au moyen d'un cadre législatif et stratégique. La *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (1999), la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* et la *Loi sur le vérificateur général* modifiée, pour n'en nommer que quelques-unes, établissent l'approche fédérale visant à passer à l'action.

Lorsqu'il a élaboré la SDD de 1997, le Ministère a pris en considération les éventuelles perturbations et répercussions que ses activités entraîneraient pour l'environnement par rapport aux valeurs que la population canadienne veut soutenir. Cette analyse, qui englobait des consultations internes et externes, l'étude de documents de planification passés et actuels de la Défense et l'analyse de discussions nationales et mondiales sur l'état de l'environnement, nous a permis de déterminer les enjeux qui semblaient avoir l'impact le plus significatif sur le développement durable, pour le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes.

En préparant la SDD 2000 pour la Défense, le Ministère a révisé la pertinence de l'étude de la question de 1997 en fonction non seulement des normes originales, mais aussi des nouvelles politiques et lois fédérales et des pratiques exemplaires établies par l'industrie et nos alliés. D'importants documents, notamment celui qui s'intitule *Façonner l'avenir de la défense canadienne : une stratégie pour l'an 2020*, ont servi à préciser l'orientation de l'analyse.

Tout en confirmant la pertinence actuelle de la plupart des enjeux mentionnés dans l'étude de 1997, cet examen a permis de les réorienter. La question des écosystèmes est demeurée. La prévention de la pollution et les matières dangereuses ont été regroupées sous le thème de la pollution. La question des changements climatiques a été élargie, et les biens culturels ont été remplacés par la gérance. Il est également devenu évident que, même si le gouvernement fédéral élargit son interprétation de l'expression « développement durable » pour ajouter la santé aux aspects « environnement », « société » et « économie », les efforts de la Défense doivent principalement porter sur l'élément qu'elle influence le plus, soit l'environnement.

Le ministère de la Défense nationale s'est engagé à traiter la question du développement durable par le biais des enjeux environnementaux suivants, dans la mesure où ils touchent les activités et programmes militaires :

- les écosystèmes;
- la pollution;
- les changements climatiques, l'appauvrissement de la couche d'ozone et la qualité de l'air;
- la gérance.

Écosystèmes

Dans la SDD 2000, nous nous engageons à préserver la santé de nos écosystèmes. Pour ce faire, nous devons :

- protéger les espèces rares et menacées, les terres humides et les habitats;
- contrôler les insectes et animaux nuisibles sans nuire aux espèces non visées.

La sécurité de l'environnement... La protection de l'environnement à l'échelle locale, nationale, régionale et internationale est cruciale au maintien de la sécurité. Protéger et respecter l'environnement plutôt que de le maltraiter et le détruire constitue un principe d'éthique fondamentale.

Comme la Défense nationale administre plus de 20 000 kilomètres carrés de terrain, elle a reconnu depuis longtemps qu'il lui incombe de tenir compte des impacts environnementaux dans la gestion de ses secteurs d'entraînement ainsi que dans la planification et le déroulement de ses activités. L'entraînement et les opérations courantes de la Marine, de l'Armée de terre et de la Force aérienne nécessitent souvent l'utilisation de grands espaces sur terre, en mer et dans les airs. Des activités d'une telle envergure risquent inévitablement d'avoir une incidence sur l'environnement.

Les activités militaires entraînent du bruit. Dans la SDD 1997, la Défense s'est engagée à mettre au point un certain nombre d'outils de planification du bruit. Tandis qu'on poursuivait cet objectif, on a déterminé qu'il ne serait pas rentable d'adopter de nouveaux modèles de niveau sonore pour les terrains d'aviation et les hélicoptères. Néanmoins, le Ministère évalue la nécessité de disposer de modèles supplémentaires de planification du niveau sonore et continue de travailler à la mise au point d'un modèle de bruit impulsif pour les secteurs d'entraînement. Le bruit demeure une préoccupation importante, mais il est géré localement.

L'emploi abusif de pesticides peut avoir des effets indésirables. Dans la SDD 1997, la Défense a pris l'engagement de réduire l'utilisation des pesticides, et des progrès ont été accomplis à cet égard. L'expérience a clairement montré que l'utilisation de stratégies de lutte intégrée des parasites constitue la meilleure façon de traiter cette question. La SDD 2000 tirera profit de cette expérience.

La Défense reconnaît l'incidence négative que les activités militaires risquent d'avoir sur les écosystèmes rares ou délicats et les espèces qui dépendent d'eux. Par suite de la SDD 1997, on a dressé des plans de gestion visant à protéger les espèces rares et menacées, les terres humides et les habitats cruciaux se trouvant dans certains secteurs d'entraînement. Le temps est venu de mettre ces plans en œuvre et de veiller à ce qu'on accorde l'attention nécessaire aux habitats critiques sur tous les terrains placés sous le contrôle de la Défense.



Des Rangers juniors canadiens s'entraînant dans le Nord québécois.

Pollution

Dans la SDD 1997, la Défense traitait la prévention de la pollution et les matières dangereuses comme deux questions distinctes. Toutefois, au cours des trois dernières années, on s'est aperçu que ces deux éléments étaient étroitement liés. Dans la SDD 2000, ils seront donc englobés sous une même rubrique – la pollution.

Les effets de la pollution continue sur un environnement déjà perturbé ne peuvent être surestimés. Certaines méthodes de protection de l'environnement sont axées sur la gestion de la pollution une fois le fait accompli; cependant, l'approche plus proactive de prévention de la pollution consiste à éviter de polluer en tout premier lieu.

Dans le cadre du mandat de la Défense, une attention particulière doit être accordée à la gestion des matières dangereuses en tant qu'éventuels polluants. En raison de la nature des opérations militaires, il est souvent impossible d'éviter d'utiliser ces matières dangereuses. La Défense nationale utilise plus de 6 000 produits dangereux, allant des carburants aux munitions.

Les techniques modernes ont éliminé la nécessité d'utiliser certaines matières dangereuses. Mais, dans le cadre de cette évolution technologique qui se poursuit, il est fort possible que des substances aujourd'hui jugées sûres soient, dans l'avenir, considérées comme ayant de graves répercussions sur l'environnement. Les BPC constituent l'exemple par excellence à cet égard. Les réservoirs de carburant et les sites abandonnés reflètent encore, dans certains cas, le manque de rigueur des normes du passé.

La Défense reconnaît que la bonne gestion des matières dangereuses peut réduire au minimum ou éliminer les risques d'effets néfastes sur l'environnement et la santé humaine. La Défense, qui est le plus grand consommateur fédéral de biens et services, peut donner l'exemple en gérant correctement les matières dangereuses et les éventuels polluants, en réduisant au minimum sa consommation de ressources et en maximisant les possibilités de prévention de la pollution.

La Défense s'engage à protéger la santé humaine et l'environnement en comprenant les répercussions que peuvent avoir les éléments mentionnés ci-dessous et en améliorant la gestion de ceux-ci :

- les matières et déchets dangereux;
- les déchets solides et effluents liquides;
- les sites contaminés;
- les installations d'entreposage de carburant;
- les déversements;
- l'utilisation de l'eau.



Un CF-18 de la Force aérienne arborant les drapeaux d'anniversaire.

Changements climatiques, appauvrissement de la couche d'ozone et qualité de l'air

Dans le monde entier, on se préoccupe de plus en plus de l'incidence des changements climatiques, de l'appauvrissement de la couche d'ozone et de la qualité de l'air sur les écosystèmes, la santé humaine et la qualité de vie.

De nombreux aspects des opérations et des activités de la Défense nationale peuvent, directement ou indirectement, produire des polluants atmosphériques et émettre des gaz à effet de serre. Ces aspects comprennent l'important parc de véhicules, les avions et les navires du Ministère, l'envergure de son infrastructure, la portée et la nature de l'entraînement et le choix des sources d'énergie et du matériel contenu dans l'équipement et les fournitures consommés.

Dans le cadre du défi en matière de leadership du *Programme sur les changements climatiques*, la Défense encourage la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et y contribue activement depuis de nombreuses années. Nous avons fait preuve de leadership par le biais de diverses initiatives comme les marchés de services éconergétiques, la sensibilisation des employés et la formation du personnel en gestion de l'énergie. Celles-ci visent toutes à effectuer des réductions substantielles sur le plan de la consommation d'énergie dans les opérations de la Défense en encourageant à la fois l'efficacité énergétique et l'utilisation d'énergies renouvelables et de substitution.



En faisant partie de la solution, nous continuons à jouer un rôle important. En exploitant avec prudence des produits, des sources d'énergie, des technologies et des méthodes de remplacement, la Défense peut réduire l'incidence des échappements et des émissions sur la qualité de l'air et réduire au minimum l'introduction de gaz à effet de serre et de substances qui appauvrissent la couche d'ozone dans l'environnement. Nous poursuivons ainsi le travail auquel nous nous sommes engagés dans la SDD 1997.

Pour satisfaire à cet engagement continu à l'égard de la protection de l'atmosphère, la Défense doit être au courant des facteurs mentionnés ci-dessous et y donner suite :

- les substances qui appauvrissent la couche d'ozone;
- les émissions gazeuses qui entraînent le réchauffement de la planète (« changements climatiques »), le smog et les pluies acides.

Nous nous sommes engagés à surveiller et à réduire les émissions de GES de nos bâtiments et de notre flotte commerciale ainsi qu'à appliquer les « pratiques exemplaires » à l'équipement et aux parcs de véhicules utilisés pour assurer la sécurité nationale, au pays et à l'étranger.

Changements climatiques...

« La question des changements climatiques est sans doute, parmi les nouveaux problèmes environnementaux qu'ont à résoudre les gouvernements de la planète, celui qui pose le plus grand défi. »

Rapport du commissaire à l'environnement et au développement durable 1998.

Gérance

Bien que la majorité des aspects des activités de la Défense nationale se rapportent expressément à au moins une des questions susmentionnées, un certain nombre d'éléments du programme environnemental se rapportent à la capacité qu'a le Ministère de planifier, gérer et respecter ses engagements.

Ces éléments de la gérance constituent la pierre angulaire qui favorise une sensibilisation collective aux répercussions cumulatives des interventions de la Défense, le souci de la protection de l'environnement, ainsi que le respect des concitoyens, du patrimoine et des traditions. En adhérant au Code de gérance de l'environnement, le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes atteindront l'objectif visant à réaliser des activités respectueuses de l'environnement.

La gérance concerne tous les membres du personnel du ministère de la Défense nationale et des Forces canadiennes. En traitant cette question adéquatement, nous ferons en sorte que les considérations environnementales soient intégrées au processus décisionnel à tous les niveaux des opérations de la Défense.

Dans la SDD 1997, nous nous sommes engagés à protéger les sites, artefacts et monuments culturels et historiques et à préserver les édifices à valeur patrimoniale. Ce mandat a été intégré au processus de planification, et il n'est pas nécessaire de le réitérer dans la SDD 2000 pour maintenir le profil de cette exigence.

Les outils servant à créer et à maintenir un milieu de travail qui tient systématiquement compte des considérations environnementales sont les suivants :

- des systèmes de gestion environnementale;
- l'approvisionnement écologique.

Buts, objectifs et échéances

La SDD 2000 pour la Défense nationale fait fond sur la politique environnementale et sur le cadre de gestion environnementale du Ministère pour définir clairement les buts et les objectifs stratégiques à long terme et les échéances à plus court terme qui sous-tendent l'engagement à l'égard du développement durable.

Les buts établissent l'orientation stratégique à long terme du programme, en fonction de l'analyse des questions s'appliquant à la planification stratégique de la Défense nationale. En général, les buts s'étendent à au moins trois cycles de la SDD (jusqu'à 2010 et au-delà).

Les objectifs mettent l'accent sur de vastes champs d'action. L'élimination des risques immédiats pour la santé humaine et la sécurité, la conformité à la politique gouvernementale et la réduction des risques pour l'environnement ont constitué les principales considérations au moment de déterminer les objectifs.

Le cycle de la SDD est un point de validation critique du système de gestion environnementale du Ministère. Le personnel à tous les niveaux surveille constamment les développements en matière de législation et de politique, les changements dans l'attribution des tâches et les activités, les innovations sur les plans de l'équipement et des procédures ainsi que les conclusions des rapports de vérification et des examens de gestion du rendement. Cette surveillance permet la détermination de nouveaux aspects environnementaux et le reclassement ou la suppression d'autres aspects, selon le cas. C'est à l'occasion de la mise à jour triennale de la SDD que les divers aspects sont examinés scrupuleusement et que les aspects stratégiquement significatifs sont repérés. C'est en se fondant sur ces derniers que l'on fixe les échéances de la SDD.

Les échéances sont les exigences de rendement mesurables et précises que le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes se sont engagés à atteindre entre 2001 et 2004. Les commandements, les chefs de groupe, les formations, les bases et les escadres ont participé directement, par l'entremise de la chaîne de commandement, à la détermination des échéances.

Les buts, objectifs et échéances que la Défense s'engage à respecter sont présentés en détail dans le tableau 1.



Un réserviste canadien en mission des Nations Unies sur le plateau du Golan.

Plan d'action

La SDD doit être intégrée au processus de planification des activités, et la haute direction, aux niveaux les plus élevés, doit s'engager. Voilà l'une des principales leçons retenues de la SDD 1997.

Le processus de planification des activités de la Défense nationale commence par le *Guide de planification de la Défense*. Le *Guide de planification de la Défense 2001* fournit un cadre de travail permettant de transformer les lignes directrices du gouvernement en un programme des services de défense efficace et fonctionnel et donne des directives stratégiques aux commandants supérieurs et aux chefs de groupe, y compris les niveaux de planification des ressources, pour les exercices financiers 2001-2002 à 2003-2004.

Le *Guide de planification de la Défense 2001* comprend des lignes directrices précises sur l'élaboration, la mise en œuvre et la surveillance de la Stratégie de développement durable du Ministère. Ces lignes directrices sont le reflet de l'engagement de la haute direction à l'égard de la SDD et de l'intégration des questions environnementales au processus de planification et de prise de décision.

Rôles et responsabilités...

La SDD fournit l'orientation stratégique et les priorités du programme environnemental de la Défense nationale pour les trois prochaines années et au-delà.

La responsabilité de l'élaboration de la SDD et de la surveillance de sa mise en œuvre par la chaîne de commandement revient au Sous-ministre adjoint (Infrastructure et environnement) (SMA(IE)) du MDN. Celui-ci supervise et donne des conseils, établit les mesures de rendement ministérielles et les lignes directrices concernant le système de gestion environnementale et sert de point de contact pour coordonner les initiatives des éléments respectifs de la Défense nationale, des autres ministères et des intervenants externes.

L'une des considérations fondamentales dont on a tenu compte lors de l'élaboration est le fait que, même si la SDD constitue une stratégie nationale, sa mise en œuvre incombe, en majeure partie, à la chaîne de commandement. Les mesures de soutien qui sont essentielles à l'atteinte des échéances individuelles sont présentées en détail dans le tableau 1. Dans certains cas, une organisation particulière est chargée de prendre la mesure de soutien et, dans d'autres, toutes les organisations au sein de la Défense en assument la responsabilité.

Il incombe aux commandants et aux cadres supérieurs du Ministère de s'assurer que les activités à l'appui de la SDD figurent à tous les niveaux des plans d'activités, ainsi que de mettre en vigueur les échéances s'appliquant à leurs domaines de responsabilité et d'en rendre compte.

Bien que la responsabilité à l'égard des impacts environnementaux des activités doive être assumée au niveau individuel, l'organisation doit fournir à tous les outils appropriés pour remplir cette obligation.



Le NCSM Toronto sur l'Atlantique.

Appui de la mise en œuvre...

Pour appuyer la mise en œuvre du développement durable, le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes doivent procéder comme suit :

- accélérer le développement, la mise en œuvre et l'intégration des systèmes de gestion environnementale dans l'ensemble du Ministère;
- utiliser les évaluations environnementales, y compris l'évaluation des politiques, des plans et des programmes proposés, pour s'assurer que les questions environnementales sont intégrées au processus de planification et de prise de décision;
- s'assurer que le personnel reçoit la formation et les outils appropriés;
- favoriser une politique et une doctrine environnementales communes;
- promouvoir l'échange d'information sur la gestion environnementale et les pratiques exemplaires;
- favoriser une stratégie de communications ouvertes et transparentes avec tous les intervenants, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du gouvernement;
- promouvoir la sensibilisation à l'environnement et son respect;
- intégrer la prévention de la pollution à tous les aspects des opérations courantes;
- avoir recours à des pratiques, des processus et des approvisionnements écologiques;
- encourager l'adoption d'une approche consultative en matière de relation avec les collectivités;
- protéger les ressources culturelles et patrimoniales;
- travailler de concert avec nos partenaires militaires au sujet des préoccupations environnementales communes.

Étapes communes...

Pour respecter les échéances individuelles, il faut que tous les niveaux de la chaîne de commandement élaborent des plans d'action appropriés. Ces plans comprennent toutes les étapes suivantes ou la plupart d'entre elles :

- attribuer les responsabilités et les ressources;
- établir et confirmer les conditions de base;
- étudier le marché;
- effectuer des recherches et éprouver des produits, des méthodes et des pratiques de remplacement;
- évaluer l'impact environnemental des solutions de rechange, tout au long de leur cycle de vie;
- déterminer et valider les répercussions sur les ressources à l'aide d'une analyse de rentabilité;
- sélectionner la solution de rechange privilégiée/logique;
- au besoin, atténuer les répercussions de la solution retenue et des processus qui s'y rattachent;
- élaborer un plan de mise en œuvre et les plans d'urgence requis;
- déterminer et confirmer les besoins en matière de ressources;
- mesurer et analyser le rendement et en rendre compte;
- effectuer un suivi en vue d'améliorer continuellement le rendement des méthodes visées en ce qui a trait à l'environnement.

Mesure et analyse du rendement et compte rendu

Le cadre de travail de mesure, d'analyse et de compte rendu de la SDD 2000 pour la Défense nationale fait partie intégrante du processus général de mesure du rendement du Ministère.

Les échéances présentées dans le tableau 1 sont des indicateurs essentiels auxquels le Ministère se fie pour mesurer ses progrès en ce qui concerne l'atteinte des buts et objectifs de développement durable et en rendre compte.

Mesure...

Des indicateurs de rendement ont été déterminés pour chacune des échéances du tableau 1. Pour ce faire, nous avons tenu compte des facteurs suivants :

- vérifier la disponibilité des données de base pertinentes;
- mettre l'accent sur les questions ayant un impact stratégique au niveau ministériel ou national;
- fournir de l'information stratégiquement significative;
- utiliser au maximum les mécanismes actuels de rétroaction;
- utiliser au maximum les mesures/indicateurs de rendement ministériels et les indicateurs de rendement communs, s'il y a lieu;
- rationaliser les besoins en ce qui a trait à la collecte de données;
- assurer la rentabilité.



Des chefs de quart au Centre de commandement de la Défense nationale devant l'écran de surveillance au moment où Terre-Neuve franchissait l'an 2000.

Analyse...

Au niveau national, le SMA(IE) est chargé de faire préparer une analyse compilée des données fournies par l'entremise de la chaîne de commandement. Cette analyse permet ce qui suit :

- évaluer la capacité et l'état de préparation du Ministère pour ce qui est de respecter ses engagements à l'égard du développement durable;
- évaluer dans quelle mesure les échéances et objectifs de la SDD sont atteints;
- évaluer l'efficacité continue du système de gestion environnementale;
- déterminer si l'on satisfait aux besoins et attentes des intervenants;
- donner rapidement l'alerte en cas de problèmes ou d'anomalies.

Pour des raisons semblables, tous les échelons de l'organisation procèdent, au niveau approprié, à une analyse de leurs données à mesure que celles-ci sont présentées suivant la chaîne de commandement.

Compte rendu...

Le compte rendu des progrès du Ministère à l'égard du respect des engagements contenus dans la SDD fait partie intégrante du rapport ministériel sur le rendement présenté annuellement au gouvernement.

TABLEAU 1 - Échéances, indicateurs et mesures de soutien

Question Écosystèmes

But Protéger la santé de nos écosystèmes

Objectifs

- Planifier les activités militaires et non militaires sur les propriétés foncières et maritimes du MDN et des FC de façon à réduire au minimum les effets néfastes sur les habitats
- Préserver la biodiversité, surtout dans le cas des espèces menacées

Échéance	Indicateur(s)	Mesure(s) de soutien Étapes communes (page 17)
A.1. Mettre en œuvre des plans de gestion des secteurs d'entraînement à des sites sélectionnés ¹ d'ici le 31 mars 2004	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de sites où des plans de gestion des secteurs d'entraînement ont été mis en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre les recommandations formulées dans les études de gestion des secteurs d'entraînement applicables
A.2. Adopter des plans visant à protéger les espèces menacées et leurs habitats sur les propriétés détenues ou louées par le MDN, d'ici le 31 mars 2004	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de sites désignés où des plans ont été adoptés 	<ul style="list-style-type: none"> • Promulguer des lignes directrices nationales concernant les plans de protection des espèces menacées/ des habitats d'ici le 31 mars 2002 (Sous-ministre adjoint (Infrastructure et environnement)) • Repérer tous les sites qui doivent adopter un plan, d'ici le 31 mars 2002
A.3. Élaborer et mettre en œuvre des plans de lutte antiparasitaire intégrée (IPM) à toutes les bases/ escadres d'ici le 31 mars 2004	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de bases/ d'escadres où des plans IPM ont été mis en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> • Promulguer des lignes directrices nationales concernant les plans IPM d'ici le 1^{er} avril 2001 (Sous-ministre adjoint (Infrastructure et environnement)) • Établir des directives ministérielles pour les procédures de rapport sur les pesticides d'ici le 1^{er} octobre 2001 (Sous-ministre adjoint (Infrastructure et environnement))
A.4. Éliminer l'utilisation de pesticides pour l'entretien esthétique des pelouses d'ici le 31 mars 2004	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de bases/ d'escadres qui n'utilisent plus de pesticides pour l'entretien esthétique des pelouses 	<ul style="list-style-type: none"> • Établir des directives ministérielles visant à éliminer l'utilisation de pesticides pour l'entretien esthétique des pelouses, d'ici le 31 mars 2002 (Sous-ministre adjoint (Infrastructure et environnement))

1. Les sites sélectionnés sont : Borden, Chilcotin, Connaught, Dundurn, Farnham, Gagetown, Kingston, Meaford, Petawawa, Shilo, Suffield, Wainwright et Valcartier.

TABLEAU 1 - suite

Question Pollution

But Protéger la santé humaine et l'environnement

- Objectifs**
- Gérer de manière responsable les matières dangereuses
 - Réduire au minimum les sources de polluants dans l'environnement
 - Assurer une gestion appropriée des polluants éventuels
 - Réduire au minimum la consommation de ressources renouvelables et non renouvelables
 - Maximiser les occasions de recycler et de réutiliser les matières consommables et les emballages et d'en réduire l'utilisation
 - Maximiser les occasions de prévenir la pollution

Échéance	Indicateur(s)	Mesure(s) de soutien Étapes communes (page 17)
B.1. Élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion des matières dangereuses dans toutes les bases/escadres d'ici le 31 mars 2004	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de bases/d'escadres où des plans de gestion des matières dangereuses ont été mis en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> • Publier des lignes directrices nationales sur l'élaboration de plans d'ici le 1^{er} octobre 2001 (tâche devant être facilitée par le Sous-ministre adjoint (Infrastructure et environnement))
B.2. Réduire de 15 % l'utilisation des matières dangereuses à haut risque désignées, d'ici le 31 mars 2004	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage des matières dangereuses à haut risque désignées qui ne sont plus utilisées 	<ul style="list-style-type: none"> • Publier des lignes directrices nationales sur les 350 matières dangereuses à haut risque d'ici le 1^{er} avril 2001 (Sous-ministre adjoint (Matériels)) • Réviser et modifier les Instructions techniques des Forces canadiennes
B.3. Expédier les biphényles polychlorés (BPC) aux fins de destruction à mesure qu'ils sont éliminés	<ul style="list-style-type: none"> • Quantité de BPC éliminés annuellement du service • Quantité de BPC expédiés annuellement aux fins de destruction 	<ul style="list-style-type: none"> • Faire l'inventaire de l'équipement en service et stocké qui contient des BPC (à l'exclusion des ballasts) • Mettre à jour la stratégie d'élimination progressive des BPC du MDN d'ici le 1^{er} avril 2001 (Sous-ministre adjoint (Infrastructure et environnement))
B.4. D'ici le 31 mars 2004, réduire de 5 % par rapport à l'année de référence 2000-2001 la quantité de déchets dangereux expédiés aux fins d'élimination	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de déchets dangereux expédiés aux fins d'élimination 	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer des plans de prévention de la pollution dans les programmes de gestion des matières dangereuses (voir l'échéance B.1.) • Évaluer des solutions de rechange à l'élimination directe

TABLEAU 1 - suite

...suite

Question Pollution

B.5. Assurer la conformité des effluents liquides aux normes applicables au point de déversement	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de stations d'épuration des eaux usées (SEEU) qui sont conformes aux normes applicables • Pourcentage de points de déversement dans les systèmes municipaux qui sont conformes aux normes locales • Pourcentage d'égouts pluviaux qui sont conformes aux normes applicables 	<ul style="list-style-type: none"> • Mener à terme le programme d'optimisation des SEEU d'ici le 31 mars 2002 • Publier des lignes directrices nationales sur la surveillance des effluents d'ici le 31 mars 2002 (Sous-ministre adjoint (Infrastructure et environnement)) • Élaborer et mettre en œuvre un plan de surveillance des effluents pour les égouts pluviaux • Faire régulièrement des tests au niveau des points de déversement dans les égouts municipaux pour vérifier la conformité aux normes locales
B.6. Faire en sorte que les sites contaminés soient décontaminés, en cours de décontamination ou gérés en fonction des risques	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de sites contaminés qui sont décontaminés, en cours de décontamination ou gérés en fonction des risques 	<ul style="list-style-type: none"> • Consigner les sites contaminés dans la base de données ministérielle de gestion des biens immobiliers (Aladdin) • Mettre à jour le cadre de travail d'assainissement des lieux contaminés d'ici le 1^{er} avril 2001 (Sous-ministre adjoint (Infrastructure et environnement))
B.7. Assurer la conformité des systèmes de stockage de carburant aux lignes directrices fédérales	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de réservoirs de carburant qui sont conformes, par type de réservoir (souterrain ou de surface) • Pourcentage d'installations où des plans de gestion sont en place 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre des plans de gestion du stockage de carburant d'ici le 31 mars 2002 • Utiliser et entretenir les réservoirs conformément aux lignes directrices fédérales
B.8. Réduire de 30 % la capacité de stockage de carburant aviation aux installations du Commandement aérien d'ici le 31 mars 2004	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de la réduction de la capacité de stockage de carburant aviation aux installations du Commandement aérien. 	<ul style="list-style-type: none"> • Étude de rationalisation du carburant – Commandement aérien

TABLEAU 1 - suite

...suite

Question Pollution

<p>B.9. D'ici le 31 mars 2004, réduire la consommation d'eau traitée de 3 % par rapport à l'année de référence 2000-2001</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Volume (m³) d'eau traitée consommée par année 	<ul style="list-style-type: none"> • Surveiller en permanence la consommation d'eau traitée • Maintenir des systèmes de distribution d'eau • Dans le cadre des projets de construction et de rénovation, intégrer des méthodes permettant d'économiser l'eau • Examiner des procédés industriels qui utilisent d'importants volumes d'eau traitée, afin de trouver des solutions de rechange et de mettre en œuvre les options privilégiées
<p>B.10. D'ici le 31 mars 2004, réduire la quantité de déchets solides enfouis de 3 % par rapport à l'année de référence 2000-2001</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Poids (tonnes) des déchets solides enfouis fourni par des installations sanitaires représentatives 	<ul style="list-style-type: none"> • Déterminer les installations sanitaires représentatives d'ici le 1^{er} avril 2001 • Intégrer des plans de réduction des déchets à tous les projets de construction et de démolition s'appliquant à une surface de plus de 1 000 m² • Mettre en œuvre des plans de réduction des déchets qui se fondent sur les pratiques exemplaires, les programmes locaux et les 3 R (réduire/réutiliser/recycler)
<p>B.11. Favoriser une tendance à la baisse du volume de déversements à signaler</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Volume de matières déversées • Pourcentage de matières déversées par rapport au pourcentage de matières récupérées • Quantité de carburant aviation largué 	<ul style="list-style-type: none"> • S'il y a lieu, mettre en œuvre des stratégies de réduction des risques • Maintenir une capacité d'intervention appropriée en cas de déversement • Intégrer des procédures de rapport (SpillNet) et de suivi aux opérations quotidiennes

TABLEAU I - suite

Question Changements climatiques, appauvrissement de la couche d'ozone et qualité de l'air

But Protéger l'atmosphère

- Objectifs**
- Réduire l'impact des émissions sur la qualité de l'air
 - Réduire au minimum l'émission des gaz à effet de serre et des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Échéance	Indicateur(s)	Mesure(s) de soutien Étapes communes (page 17)
C.1. Éliminer progressivement les produits et l'équipement contenant des halocarbures en se basant sur des considérations économiques, environnementales et opérationnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone des halocarbures qui sont encore en service 	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer une stratégie ministérielle pour éliminer les halocarbures des stocks d'équipement (Sous-ministre adjoint (Matériels)) • Élaborer et mettre en œuvre des plans d'élimination progressive et de substitution pour l'équipement en service qui contient des halocarbures
C.2. Réduire l'impact environnemental des émissions d'halocarbures	<ul style="list-style-type: none"> • Potentiel total d'appauvrissement de l'ozone lié aux émissions annuelles d'halocarbures • total de réchauffement de la planète lié aux émissions annuelles d'halocarbures 	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer des procédures de rapport (SpillNet) et de suivi aux opérations quotidiennes
C.3. Élaborer une stratégie nationale sur les émissions atmosphériques d'ici le 31 mars 2003	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie adoptée à l'échelle nationale 	<ul style="list-style-type: none"> • Direction assurée par le Sous-ministre adjoint (Infrastructure et environnement)
C.4. Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) conformément aux objectifs fixés au MDN et aux FC en vertu de la stratégie « de l'ordre dans la grande maison fédérale »	<ul style="list-style-type: none"> • Émissions de GES provenant de l'infrastructure (notamment les LF) • Émissions de GES provenant des véhicules commerciaux du MDN • Émissions de GES provenant des véhicules et de l'équipement du MDN utilisés pour la sécurité nationale 	<p>Élaborer un plan d'action triennal pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Surveiller les émissions de GES en observant la consommation d'énergie dans toutes les installations du MDN et assurer un suivi à cet égard • Conclure des marchés de services éconergétiques pour les bâtiments des bases et des escadres, à l'appui de l'échéance de réduction • Surveiller les émissions de GES en observant la consommation de carburant de tous les véhicules commerciaux du MDN et assurer un suivi à cet égard • Appliquer les « pratiques exemplaires » au parc de véhicules commerciaux du MDN pour disposer de véhicules plus éconergétiques • Surveiller les émissions de GES en observant la consommation de carburant des véhicules et de l'équipement du MDN utilisés pour la sécurité nationale et assurer un suivi à cet égard (tâche devant être facilitée par le Sous-ministre adjoint (Infrastructure et environnement))

TABLEAU 1 - suite

Question Gérance

But Intégrer entièrement les considérations environnementales aux systèmes, aux processus et aux activités de gestion de la Défense nationale

Objectifs

- Intégrer les principes d'un système de gestion environnementale au cadre de gestion de la Défense
- Intégrer les considérations environnementales aux processus de gestion du cycle de vie qui appauvrissent la couche d'ozone

Échéance	Indicateur(s)	Mesure(s) de soutien Étapes communes (page 17)
D.1. Mettre en œuvre des systèmes de gestion environnementale d'ici le 31 mars 2004	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de quartiers généraux et de bases/d'escadres où des systèmes de gestion environnementale ont été mis en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre au point des systèmes de gestion environnementale qui s'harmonisent avec la politique ministérielle et le cadre de travail national
D.2. Promulguer une stratégie nationale d'approvisionnement écologique d'ici le 31 mars 2002	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie adoptée à l'échelle nationale 	<ul style="list-style-type: none"> • Direction assurée par le Sous-ministre adjoint (Matériels)